

EDITO

Le mot du Maire :

Une concertation active et efficace

Mesdames, Messieurs, chers Port-Grimaudois,
Chers plaisanciers,
Chers amis,

Vous le savez, j'ai tenu à lancer une grande consultation auprès des résidents, des plaisanciers, et de tous les amis de la cité. Ensemble, nous avons pu réfléchir et dessiner l'avenir de notre plan d'eau. Je me réjouis d'avoir permis à chacun de s'exprimer librement, d'entendre toutes les idées de ceux qui, au premier chef, sont concernés par le futur de Port Grimaud. Je veux tous vous remercier de votre participation.

Pour cet exercice, j'ai fait la démarche volontaire d'être accompagné par la Commission Nationale du Débat public, qui a désigné deux garants. Je veux les remercier pour leur temps et leur disponibilité.

Durant cinq mois, au cœur de l'été, nous avons dialogué sous différentes formes pour toucher le plus grand nombre et provoquer une avalanche d'idées. L'idée de cette consultation est simple, tout comme le constat qui l'a motivée : comment préserver et pérenniser le modèle unique de Port Grimaud, « son bateau devant sa maison », tout en garantissant aux propriétaires la sécurité à long terme de leur bien ?

La réponse est simple et se trouve loin des tribunaux : ce sont les garanties d'usage. Les propriétaires pourront désormais bénéficier d'une régularisation sur 35 ans, leur offrant la

liberté pleine et entière de disposer de leur place. Dès le premier jour de la reprise, j'ai œuvré avec mes équipes pour garantir l'essence même de Port Grimaud et rendre à ses propriétaires la tranquillité qu'ils méritent et qu'ils nous témoignés avoir perdu depuis très longtemps.

Ce processus de concertation ne s'arrête pas avec la clôture du 21 octobre 2024. Bien au contraire, il se poursuivra par des études approfondies sur les scénarios qui ont retenu votre attention et par les enquêtes publiques plus formelles. Le dialogue se prolongera sous des formes diverses. Nous veillerons à ce que chacun comprenne bien les enjeux techniques à travers un travail pédagogique y compris sous forme d'atelier lorsque ce sera nécessaire.

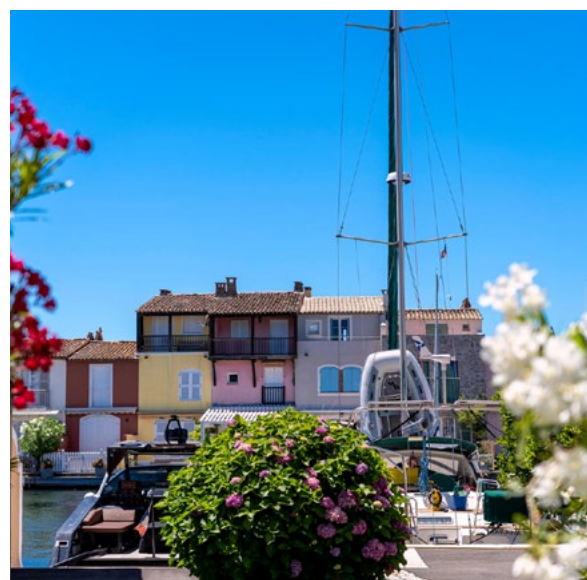
Un bilan de cette consultation sera publié dans les deux mois suivant le bilan établi par les garants. Ce rapport sera une source précieuse d'enseignements. Ce qui est certain, c'est que, grâce à vos contributions, les projets ont été coconstruits. Chacun d'eux a été pensé, dessiné et ajusté en fonction de vos retours.

Je vous remercie encore pour votre engagement et votre contribution. Ensemble, continuons à protéger Port Grimaud, à en préserver la singularité et l'authenticité qui en font un joyau unique.

Amitiés,

Alain BENEDETTO

Le Maire
Président de la régie





Contrat annuel ou contrat de garantie d'usage

Une différence de prix existe entre ces deux types de contrats. Le contrat de garantie d'usage permet de réaliser des économies sur le long terme, en contrepartie du financement des infrastructures portuaires. Annoncé pour un coût maximum de 20 000 euros HT sur 35 ans pour une place standard (12 x 4 mètres), il s'ajoute à la redevance de 20 €/m². Ainsi, en lissant ce montant sur 35 ans (des deux redevances), le coût annuel s'élève à environ 1 647 € TTC. Le contrat annuel, quant à lui, est fixé à 8 300 euros par an.

Cependant, les propriétaires assumant le coût des fluides et de l'entretien des quais, bénéficient d'une réduction de 30 %, ramenant le tarif à 5 810 € TTC par an. Sur 35 ans, cela représente une différence d'environ 145.000 euros en faveur du contrat de garantie d'usage, un choix clairement avantageux pour ceux qui souhaitent s'inscrire dans la durée.



L'Hôtel La Giraglia

La question du permis de construire de l'hôtel La Giraglia est souvent soulevée, bien qu'elle ne soit pas directement liée à la gestion portuaire. Après que le permis de construire a été accordé, un recours a été déposé par l'ASP de PG1 devant le tribunal administratif. Ce recours a retardé le démarrage des travaux, laissant l'hôtel dans un état d'abandon.

En octobre 2024, le tribunal a statué le rejet du recours, ouvrant ainsi la voie à la réalisation des travaux à moyen terme, sous réserve d'un éventuel appel de l'ASP. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour le développement local, avec la perspective de redonner vie à cet établissement emblématique.

Une garantie d'usage qui tient compte de la spécificité des lieux

Dans la mise en œuvre de la garantie d'usage, la spécificité de Port Grimaud a été prise en compte. D'abord dans les différents règlements pour garantir la place de bateau devant sa maison.

Ensuite dans l'élaboration de cette garantie, les services municipaux ont veillé à ajuster les tarifs de manière équitable, en prenant en compte le fait que les propriétaires entretiennent eux-mêmes leurs quais et n'ont pas besoin de services additionnels comme l'accès aux fluides, habituellement proposés dans d'autres ports. Le tarif maximum a ainsi été fixé à 20 000 € HT pour une place de bateau de taille moyenne, sur une période de 35 ans.

Cette décision se distingue par sa modération tarifaire, surtout lorsqu'on la compare à d'autres ports de la région. Par exemple, à Sanary, une place équivalente (12 x 4 mètres) est proposée à 312 000 € pour 25 ans, tandis qu'à Cogolin, le tarif s'élève à 85 000 € pour 35 ans. Avec cette garantie d'usage, la municipalité intègre la spécificité de Port Grimaud et permet de préserver son modèle unique pour les 35 prochaines années.

La Giscle, un milieu protégé



La Giscle est classée milieu sensible depuis un arrêté ministériel en 2010 à l'initiative de l'Etat. Bien que certaines propositions de désensablement aient été envisagées par des résidents, elles ne sont pas conformes aux réglementations actuelles. En effet, la législation actuelle encourage à préserver le caractère naturel des rivières.

Ainsi, il n'est plus permis d'installer des pièges à sable ou de curer la Giscle. Au contraire, il est recommandé de désartificialiser autant que possible le cours de la rivière pour permettre à la nature de reprendre ses droits.

Cette protection environnementale vise à garantir la sauvegarde de la biodiversité et contribue à la préservation d'un environnement naturel unique.

